

Artemisia umbelliformis

Artemisia umbelliformis Lam., Encycl., I: 262 (1783)

Genépi blanc, Genépi jaune

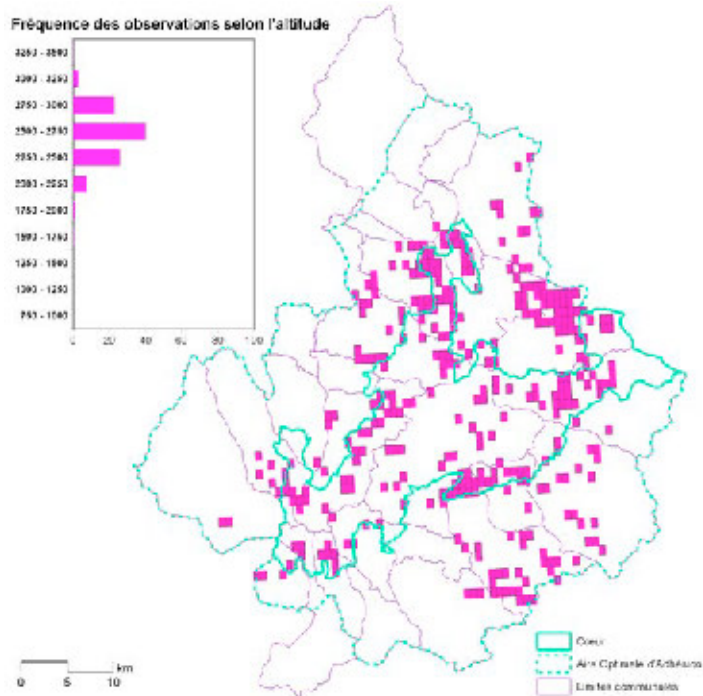
Assenzio genepi bianco

Asteraceae

Chaméphyte

Alpien, Apennin

Sans protection réglementaire - LRRA : préoccupation mineure



© Parc national de la Vanoise - Frantz Storch

Éléments descriptifs

Cette armoise des régions de montagne, de 10 à 20 cm de hauteur, est reconnaissable à ses touffes rassemblant le plus souvent de nombreuses tiges florifères. Ces dernières, assez fines, non rameuses, portent des petits capitules de fleurs jaunes et velues, plus espacés vers la base. Les feuilles velues soyeuses sont nettement pétiolées, palmatiséquées, et finement découpées en divisions étroites. *Artemisia umbelliformis* est une plante fortement aromatique. Les inflorescences sont plus compactes chez *Artemisia genepi* et surtout chez *Artemisia glacialis* où elles sont groupées en glomérules au sommet des tiges.

Écologie et habitats

Le Genépi jaune croît sur les rochers, les falaises, les pelouses rocailleuses, les éboulis et les moraines des étages subalpin à alpin supérieur. En Vanoise, *Artemisia umbelliformis* a été observée entre 1600 m à Peisey-Nancroix et 3150 m à Val-d'Isère ! Elle préfère les terrains siliceux, mais est parfois observée sur substrats calcaires.

Distribution

Ce genépi est présent dans les Pyrénées, les Apennins et l'ensemble des Alpes. Sur la partie française du massif alpin, il est recensé de la Haute-Savoie aux Alpes-Maritimes. En Savoie, il est essentiellement présent en Vanoise. Les inventaires réalisés par les agents du Parc national ont permis de faire largement évoluer les connaissances sur la distribution de cette espèce. Indiqué dans huit communes seulement du Parc par Gensac (1974), ce genépi est actuellement répertorié sur toutes les

communes du territoire du Parc à l'exception de Landry et de Bozel.

Menaces et préservation

Artemisia umbelliformis est prisée en période de floraison pour l'élaboration de la liqueur de genépi. Dans la plupart des départements alpins, sa cueillette est réglementée et ne doit pas excéder "ce que peut contenir la main" par jour et par personne. En Savoie, aucune mesure de limitation ne la concerne à ce jour, ce qui engendre le pillage de certaines stations. Malgré la protection réglementaire dans le cœur du Parc, des cas de cueillettes illégales ont été constatées.

Le genépi est une boisson alcoolisée traditionnelle des Alpes. Il s'obtient par décoction dans un litre d'alcool à 40° de "quarante brins, pendant quarante jours, additionné de quarante sucres". Le genépi blanc ou "femelle" a ses adeptes pour un parfum différent du genépi noir ou "mâle".